Image not found or type unknown

Violences vollontaire legere

Par **Bouboudouche**, le **24/09/2015** à **09:34**

Bonjour ,
Voilà il y a 3 mois je parlais avec un ami sur Facebook on rigolait on disait des bêtises c était marrant mais mon mari a surpris cette conversation et sa jalousie a pris le dessus il a attrper cet ami qui Était en voiture et l aurait agressé Il y a 10 jours j ai été convoqué comme témoin de violences volontaire
Il s est avéré que cet ami est porte plainte contre mon mari
Visiblement c était une agression légère
Je voudrais savoir ce qui va se passer il doit seulement être convoquer à la gendarmerie pour être entendu
Mon mari peut il demander à ce qu on récupère toute les conversation que j ai eu avec cet ami?

Par **jacques22**, le **24/09/2015** à **13:24**

l'usage d'une bombe à poivre par un handicapé avec carte de priorité dans le cadre de la légitime défense contre une grave agression physique (12 mois d'ITT) c'est des mois de prison à Montpellier ....

Par **Sleeper**, le **24/09/2015** à **14:46**

Jacques22, si vous pouviez nous expliquer en quoi votre message a quoi que ce soit à voir avec la question posée ?

Par **jacques22**, le **24/09/2015** à **16:09**

Bouboudouche demande ce qu'on risque avec une agression légère/violence volontaire! Je lui précise donc le minimum du risque!!!

Par **Atchouria**, le **06/10/2015** à **17:46**

En matière pénale, la réponse du ministère public dépend de nombreux critères : la gravité des faits, le préjudice de la victime, le casier judiciaire du mis en cause, entre autre.
Le renvoi devant le tribunal correctionnel n'est pas systématique d'autres réponses existent : le simple rappel à la loi, une médiation penale, une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilite et parfois le classement sans suite aussi.
Votre mari ne peut pas demander à ce qu'on récupère toutes les conversations avec cet "ami", seuls les services enquêteurs pour les besoins de l'enquête peuvent le faire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés